AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0507
FR0013183985-FS0260

21 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mars 2019, la société Abingworth LLP[1] (Princes House, 38 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni) agissant pour le compte du fonds Abingworth Bioventures VI L.P. dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mars 2019, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHTS BIOLOGICS S.A. et détenir 2 750 588 actions GENSIGHTS BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 9,58% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENSIGHT BIOLOGICS S.A. sur le marché.

[1] Abingworth LLP est un *limited liability partnership* de droit anglais. Les décisions relatives aux investissements et à l'exercice des droits de vote d'Abingworth Bioventures VI L.P. sont prises à la majorité des voix par un comité d'investissement d'Abingworth LLP.

[2] Sur la base d'un capital composé de 28 724 541 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.